



Date de réception : 14/01/2025

**DEMANDE DE DÉCISION PRÉJUDICIELLE : CORRIGENDUM**

Emanant de la **2ème chambre F de la Cour d'appel de Bruxelles** dans la cause opposant :

La SA SMARTFLATS, dont le siège est établi à 1050 IXELLES, avenue Louise 251, inscrite à la BCE sous le numéro 0849.650.615, représentée par Me Philippe SIMONART, avocat dont le cabinet est établi à 1000 BRUXELLES, rue Jacques Jordaens 9 ;

à :

LA REGION DE BRUXELLES CAPITALE représentée par son Gouvernement en la personne du Ministre-Président, dont les bureaux sont établis à 1000 BRUXELLES, rue Ducale 7-9, inscrite à la BCE sous le numéro 0233.884.123, représentée par Me Fabien HANS, avocat dont le cabinet est établi à 1180 UCCLE, avenue Winston Churchill 253/40.

Affaire inscrite au rôle de la Cour de justice sous le numéro : C-813/24.

\*\*\*

Dans la formulation de la deuxième question préjudicielle adressée à la Cour de justice, après les termes « en son article » doivent être ajoutés : « 5, 2° ».

Inscrit au registre de la Cour de justice sous le n° <u>1314938</u>
Luxembourg, le <u>10. 12. 2024</u>
Fax / E-mail: _____ Déposé le: <u>09.12.2024</u>
Le Greffier, par ordre Maria Krausenböck Administratrice